

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 02 avril 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2012-03-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de mars de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

...La séance ordinaire est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlements 232-2012.

### **Projet de règlement 232-2012**

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage 069-2003 afin de modifier les limites des zones 110 et 307, d'en revoir les usages permis et de créer deux nouvelles zones à même la zone 110.

Le projet de règlement no. 232-2012 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes présentes ne posent aucune question relativement à ce projet de règlement.

En conséquence, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de la séance ordinaire.

Rs.2012-03-081

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 19 mars 2012 avec la modification suivante :

**REPORTER :**

Item 19.1

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-082

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2012.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 mars 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mars 2012 avec la modification suivante :

À la résolution 2012-03-065, changer les dates pour la deuxième vente de garage par :

**Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2012;**

**Qu'en cas de pluie lors d'une de ces deux journées, soit le 1<sup>er</sup> septembre ou le 2 septembre 2012, cette activité pourra être remise au 8 septembre et 9 septembre, sur instruction émise par la ville;**

**Qu'en cas de pluie durant ces 2 fins de semaine (1<sup>er</sup> et 2 septembre et 8 et 9 septembre 2012), l'activité « vente de garage » sera annulée;**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2012-03-083

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE – FESTIVAL RÉTRO-COUNTRY D'ACTON VALE.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, au Club Optimiste d'Acton Vale pour l'organisation d'un festival Rétro-Country d'Acton Vale du 11 au 15 juillet 2012;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club Optimiste d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-084

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE  
– PISTE CYCLABLE.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs soumet pour fins d'approbation le détail des dépenses engagées en 2011;

En conséquence, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le directeur des Services culturels et sportifs, le rapport faisant état du coût des travaux effectués en 2011 pour un total de 10 990.65 \$;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 196 mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du Ministère des Transports, pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 196 mètres et ce, pour un montant admissible de 10 990.65 \$;

Que le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, le formulaire de demande de subvention prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-085

**CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT – SCLÉROSE EN PLAQUES  
ST-HYACINTHE-ACTON.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-349, à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne annuelle de financement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-086

**DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON ET ACCEPTATION AINSI QUE DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.**

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton pour la présentation de sa 15<sup>e</sup> édition, qui aura lieu les 7 et 8 juillet 2012;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-087

**INVITATION À LA 19<sup>e</sup> DÉGUSTATION VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat d'un (1) billet au coût de 50.00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 14 avril 2012, au Centre Communautaire d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-088

**DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE RESSOURCES-FEMMES DE LA RÉGION D'ACTON.**

Attendu que le Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton organise sa soirée-bénéfice « Star d'un soir 2012 » pour amasser des fonds afin de consolider et de développer leurs services et leurs activités sur le territoire;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-349, au Centre Ressources-Femmes de la région d'Acton à titre de contribution à la soirée « Star d'un soir 2012 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DÉCLARATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION (SQAF) DU 24 MARS AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2012.**

La chargée de projet, table régionale de coordination de la Montérégie, madame Mélanie Hamel, transmet une correspondance à la ville concernant la déclaration de la semaine québécoise des adultes en formation (SQAF) du 24 mars au 1<sup>er</sup> avril 2012.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2012-03-089

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DÉCEMBRE 2011.**

Attendu le dépôt des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011, tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-090

**DEMANDE DE COMMANDITE D'OBJETS PROMOTIONNELS POUR LE TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA RÉGION D'ACTON.**

Attendu que la Chambre de Commerce de la région d'Acton tiendra son tournoi de golf annuel le 17 mai 2012 au Club de Golf d'Acton Vale;

Attendu qu'une demande de commandite de produits promotionnels pour environ cent joueurs est soumise;

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser la remise d'objets promotionnels pour environ 100 joueurs qui participeront à ce tournoi.

**Adoptée à la majorité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-091

**DEMANDE D'UTILISATION DU TERRAIN DU POSTE PARÉ.**

Attendu que monsieur Jean-Marie Benoit désire offrir des cours de piégeage les 21, 22, 28 et 29 avril 2012 et qu'à cet égard, il demande la permission d'utiliser le terrain du poste Paré;

Attendu que monsieur Benoit s'engage à remettre le terrain dans le même état que lors de la prise de possession;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise monsieur Jean-Marie Benoit à utiliser le terrain du poste Paré les 21, 22, 28 et 29 avril 2012 pour y offrir des cours de piégeage;

Que monsieur Benoit communique avec le directeur des Services culturels et sportifs, monsieur Stéphane Chagnon, pour fins d'entente et en cas de problèmes durant ces journées;

Que monsieur Benoit remette le terrain dans le même état que lors de la prise de possession.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 230-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2012-03-092

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 230-2012.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 05 mars 2012, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 230-2012 - Règlement décrétant un emprunt de 590 000 \$ et une dépense de 590 000 \$ pour l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Fournier et sur le chemin Lavallée à Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-093

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2012.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter, avec les modifications au plan de zonage, aux articles 3, 14.6.1, 14.6.2, 5, 6 et 7, le 2<sup>e</sup> projet de règlement n<sup>o</sup> 232-2012 « Règlement modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> 069-2003 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-094

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DES ÉLUS (ES) AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de SEPT (7) personnes au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu les 9, 10, 11 et 12 mai 2012 à Gatineau;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge du congressiste.

**Le conseiller Luc Champagne vote contre la présente résolution.**

**Adoptée à la majorité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-095

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU BLANCHARD ET BR1 & 2.**

Attendu que des travaux sont partiellement complétés dans le cours d'eau Blanchard et BR 1 & 2;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers des cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Blanchard et BR 1 & 2;

Attendu que le total de la facture partielle s'élève à 46 202.11 \$;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 46 202.11 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-460-00-529, la facture portant le numéro CRF1200026 émise à cet effet par la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-096

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA MRC D'ACTON POUR LES TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU VIENS.**

Attendu que des travaux sont partiellement complétés dans le cours d'eau Viens;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement des dossiers des cours d'eau;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du Code municipal du Québec, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Viens;

Attendu que le total de la facture partielle s'élève à 28 315.22 \$;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 28 315.22 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-460-00-529, la facture portant le numéro CRF1200021 émise à cet effet par la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-097

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE NOUVELLE ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ET D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE LADITE ENTENTE.**

Attendu que conformément à l'article 17 de l'entente intermunicipale, la Ville de Saint-Hyacinthe signifie sa volonté de mettre fin à l'entente sous sa forme actuelle, qui se terminera le 20 juillet 2012, respectant ainsi le préavis de six mois requis dans telles circonstances;



Attendu que la Ville de Saint-Hyacinthe soumet pour des fins d'approbation un nouveau projet d'entente à intervenir avec la Ville d'Acton Vale relativement à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la nouvelle entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie telle que soumise par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe sont autorisés aux fins des présentes à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.**

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 233-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif sur l'eau potable, abrogeant le règlement 110-2005.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

a) Bibliothèque.

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- i) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2012-03-098

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.**

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux du Québec qui aura lieu du 23 au 25 mai 2012;

De payer, à même le poste budgétaire 02-160-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Le coût d'inscription est de l'ordre de 523.14 \$ taxes incluses et le coût des repas est de l'ordre de 310.43 \$, taxes incluses excluant les dîners et les repas du mercredi et vendredi soir.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-099

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 29 février 2012 à 14 h à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2012 au 1er mars 2013;

Attendu que cinq (5) fournisseurs se sont procuré les documents d'appel d'offres et que la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 334 627.50 \$, plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2012 au 1er mars 2013;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Carrière d'Acton Vale ltée pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)
Pierre concassée 0-5 mm	12.70 \$	1.495	14.20 \$
Pierre concassée 0-10 mm	10.75 \$	1.495	12.25 \$
Pierre concassée 0-20 mm MG-20b	10.95 \$	1.495	12.45 \$
Pierre concassée 0-56 mm MG-56b	10.55 \$	1.495	12.05 \$

Pierre concassée 5 mm	14.70 \$	1.495	16.20 \$
Pierre concassée 20 mm	12.90 \$	1.495	14.40 \$
Pierre concassée 50-110 mm	10.30 \$	1.495	11.80 \$
Pierre concassée 100-180 mm	11.45 \$	1.495	12.95 \$
Pierre concassée MG-20	12.20 \$	1.495	13.70 \$
Pierre concassée MG-56	11.25 \$	1.495	12.75 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	135.00 \$	1.495	136.50 \$

\*\*Ajout de 1.00 \$ la tonne métrique pour la manutention d'hiver pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-03-100

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CHLORURE DE CALCIUM 85 % EN FLOCONS ET DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE 35 % (ABAT-POUSSIÈRE) POUR L'EXERCICE 2012.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 15 mars 2012 à 14 h à l'Hôtel de Ville pour la fourniture du chlorure de calcium 85 % en flocons et de chlorure de calcium liquide 35 % (abat-poussière) pour l'exercice 2012;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu trois (3) soumissions;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 24 233.54 \$ ainsi que son paiement, sur acceptation des travaux, à même le poste budgétaire 02-320-00-629, pour la fourniture d'approximativement 34 tonnes métriques d'abat-poussière – chlorure de calcium 85 % en flocons et approximativement 20 000 litres de chlorure de calcium liquide 35 % pour l'exercice 2012;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Somavrac (C.C.) inc. en vertu des prix prévus dans sa soumission du 15 mars 2012 pour la fourniture des items suivants :

- Abat-poussière – chlorure de calcium 85 % en flocons, selon l'annexe « A » du devis au coût de 456.20 \$, la tonne métrique, plus taxes. Le chlorure de calcium 85 % en flocons doit être en ballot de 1 000 kg et le prix soumis inclut la livraison au garage municipal;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Les Entreprises Bourget Inc. en vertu des prix prévus dans sa soumission du 15 mars 2012 pour la fourniture des items suivants :

- Abat-poussière - chlorure de calcium liquide 35 %, selon l'annexe « B » du devis au coût de 0.278 \$, le litre, plus taxes. Le prix soumis inclut le transport ainsi que l'épandage de l'abat-poussière liquide.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Pour la résolution 2012-03-100, le maire a fait valoir son droit de véto, sous l'autorité de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et refuse d'approuver la résolution 2012-03-100. En conséquence, ladite résolution ne sera pas approuver.**

**.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.**

M. Jasmin Laliberté apporte des commentaires concernant la demande de dérogation mineure et à l'émission d'un permis ultérieurement.

Rs.201-03-101

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 776, RUE DU MOULIN A ACTON VALE.**

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2012, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 776, rue du Moulin à Acton Vale;

Attendu que monsieur Jasmin Laliberté demande une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.3 pour régulariser l'implantation dérogatoire d'un balcon situé au 2<sup>e</sup> étage de sa résidence dans la cour latérale droite, l'objectif de cette demande est de rendre la situation conforme pour procéder à la vente de la résidence.

Considérant que le règlement de zonage 069-2003, article 6.2.3 stipule qu'il est permis de construire un balcon qui empiète dans la cour latérale, pourvu que l'empiètement dans la marge de recul latérale n'excède pas 2 mètres et qu'ils soient situés à au moins 1 mètre de toute ligne de propriété.

Considérant que le balcon est situé à 0,52 mètre de la ligne latérale droite, soit un empiètement dérogatoire de 0,48 mètre.

Considérant la proximité de la résidence voisine.

Considérant qu'il est relativement facile de modifier le balcon dérogatoire pour le rendre conforme et que l'application de la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur.

Considérant que le fait d'accorder la dérogation causerait un précédent et pourrait avoir une incidence sur de futures demandes.

Attendu la recommandation 004-2012 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 29 février 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, l'item 19.1 est reporté à une séance ultérieure pour fins de vérification.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.**

Rs.2012-03-102

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFFECTANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 288, RUE BONIN A ACTON VALE.**

Attendu que lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme du 15 février 2012, les membres du Comité ont procédé à l'étude d'une demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 288, rue Bonin à Acton Vale;

Attendu que monsieur Richard Dion, arpenteur-géomètre, mandaté par la compagnie Métallitech Inc. demande une correction à la dérogation mineure accordée en 2001 (Rs.2001-11-454) afin de régularisé l'implantation du bâtiment principal industriel sis au 288, rue Bonin à Acton Vale.

Considérant que le règlement de zonage 069-2003, article 6.2.1.1 stipule que pour la zone 403 la marge de recul latérale du bâtiment principal doit être au moins de 4,5 mètres et que la somme des marges de recul latérales doit être d'au moins 12 mètres.

Considérant que la marge de recul droite est de 3,43 mètres, soit une dérogation de 1,07 mètre.

Considérant que la somme des marges de recul latérales est de 7,93 mètres, soit une dérogation de 4,07 mètres.

Considérant que cette demande a pour but de corriger les distances inscrites dans la résolution RS2001-11-454 accordant la dérogation mineure pour l'implantation du bâtiment en 2001 et que depuis, aucun agrandissement ou travaux ayant pour effet d'augmenter la dérogation n'ont été effectués.

Attendu la recommandation 005-2012 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 29 février 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 004-2012 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la correction à une dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 affectant l'immeuble situé au 288, rue Bonin afin de régularisé l'implantation du bâtiment principal à :

- Une marge de recul droite de 3,43 mètres, soit une dérogation de 1,07 mètre;
- Des marges de recul latérales de 7,93 mètres, soit une dérogation de 4,07 mètres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• À quel moment le site de branche ouvrira-t-il? Et à quel endroit sera-t-il annoncé?</li></ul>
----------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 22.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-deux minutes (20;22).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

Trésorière

---

Date